



# Changement statut etudiant

Par **Koma45**, le **27/03/2023** à **20:51**

Bonjour à tous. Merci aux admins et aux membres pour les réponses que vous apportez dans ce groupe

Je suis un étudiant étranger en M1 arrivé cette année en France ( septembre 2022). Par ailleurs moi et ma copine française avons décidé de nous pacser en juin 2023 et Mon titre de séjour etudiant sera renouvelé en juillet 2023 toujours avec la mention etudiante .

Étant donné que nous devrions habiter ensemble pour prouver la vie commune sachant qu'actuellement nous sommes dans 2 villes différentes et nous nous rencontrons 1 à 2 fois par moi. Ma question est de savoir une fois pacser devrais je déménager auprès d'elle pour prouver la vie commune lors du changement de statut en juillet 2024?

Ou bien il faut que j'ai au minimum 3 ans sur le territoire ?.

Si je déménageais auprès d'elle je serai obligé de trouver une université dans sa ville ou d'arrêter les études au cas où je ne trouvais pas d'université dans sa ville.

Y'a t-il des gens qui ont fait un changement de statut d'etudiant à vie privée par le pacs tout en étant etudiant ?

Je vous remercie pour toutes vos réponses.